

ARMES & DISCOURS



Bulletin d'information mensuel de la DAAA

édition 3/2012



Nations Unies
Arms Trade Treaty

Editorial



Septembre 2012. L'automne se présente et comme des oiseaux migrateurs les politiciens reviennent pour reprendre leur place sur les bancs parlementaires. Grand temps donc de redevenir plus vigilants car nous sommes déjà confrontés à l'introduction d'un nouvel arrêté ministériel qui limite la capacité (anormale) des chargeurs pour les pistolets et autres armes semi automatiques.

Le but de cette mesure nous échappe totalement mais nous savons qu'une fois de plus la loi sur les armes devient encore plus administrative qu'avant.

Heureusement, l'exploit en question ne requiert pas de réaction directe de notre part mais une fois de plus nous devons constater que la loi sur les armes est exposée à des révisions interminables, ce qui demande une vigilance épuisante constante de notre part.

Il est vrai que récemment nous avons obtenu gain de cause au Conseil d'Etat concernant les petites armes, c'est-à-dire : des revolvers et des pistolets avec un canon de moins de 3 pouces, pour lesquelles certains Gouverneurs refusaient tout simplement l'autorisation de détention. Espérons que ces pratiques vont cesser et que cet arrêt va inciter certains Gouverneurs (surtout d'Anvers et de la Flandre Orientale) enfin d'arrêter leur gestion discriminatoire. Sommes-nous contents de ce résultat partiel ? Nous pouvons être satisfaits mais certainement pas euphorique. Car, en effet nous savons très bien que l'administration (qui est bien payée et qui reçoit tous les moyens) ne cessera pas de nous harceler en rédigeant et en inventant des propositions de modification de règles qui rendent la loi sur les armes encore plus restrictive. Cependant, si la haute bureaucratie espère nous décourager et nous faire capituler, elle se trompe : la DAAA devient alors comme un pitbull qui s'accroche encore plus qu'avant !

Dans une interview avec le journal De Standaard (9/5/2012) Monsieur Carl De Caluwé, Gouverneur de la Flandre Occidentale, déclare : « *Les chiffres (de la possession légale d'armes soumises à autorisation) m'inquiètent. Dans notre province nous comptons exactement 38.999 armes légales. Je suis même au courant qu'il y a une personne qui possède 112 armes. Cela me dérange. Dans notre province, depuis l'introduction de la nouvelle loi, le nombre d'armes va encore augmenter de quelques milliers et il y a déjà un retard dans le traitement des dossiers. Je serai très sévère et je poserai des priorités. Je ne signe pas une autorisation pour une arme automatique comme une Kalachnikov. Le « lobby des armes » c'est pas mon souci* ».

Ah bon, le lobby des armes n'est donc pas le souci de Monsieur le Gouverneur ? Mais, au fait, c'est quoi ce « lobby des armes » ? Est-ce une sorte de loge secrète des fabricants d'armes qui tramant des complots pour faire augmenter la vente des armes à feu légères et qui dépense beaucoup d'argent pour propager la possession d'armes par des civils ? Soyons honnête, nous sommes encore loin d'une « culture » d'armes, style Américain.

Ce fameux « lobby », ce sont des gens comme vous et moi ainsi que quelques associations, qui, par nécessité, contre tant de préjugés incorrects, diffusés par les médias et certains partis politiques, défendent les intérêts des amateurs d'armes et qui existe grâce à des volontaires enthousiastes. Et c'est surtout ce dévouement et ce désintéressement de ces amateurs actifs qui devrait faire réfléchir nos mandarins.

Car quel est le profil politique de ces amateurs anonymes ? Sont-ils de gauche, de droite? Les membres de la DAAA, ne se laissent pas enfermer dans des cases politiquement polarisées. Premièrement nous n'avons qu'un seul but principal : avoir un maximum de droit d'autodétermination en ce qui concerne la possession d'armes par des civils. Nous ne prenons pas des points de vue socio-économiques et nous ne les propageons pas. Chaque amateur d'armes est libre d'avoir ses propres idées politiques. Toutefois, si nous sommes attaqués par la gestion en place, nous ripostons avec tous les moyens et toutes les argumentations politiques qui sont à notre disposition.

Autrement dit, si Carl De Caluwé dit qu'il ne veut pas tenir compte du « lobby des armes », ça pourrait donc faire mal à l'électorat potentiel de son parti, le CD&V. Nous ne voudrions d'ailleurs pas donner à manger à tous les électeurs du CD&V qui font partie de ce «lobby des armes» !!

Soyons réaliste : nous vivons dans une époque et dans un climat politique où nos dirigeants ont de moins en moins de confiance dans les citoyens individuels, un élément crucial qui devrait pourtant être le point de départ de tout politicien.

Il est également vrai que le consumérisme qui s'accroît (et qui a toujours été toléré et même acclamé par tout les partis politiques traditionnels) fait que les deux dernières décennies nous constatons une permissivité sociale excessive. A cause de ce phénomène, certains individus (heureusement une petite minorité) pensent qu'ils ont le droit de violer impunément l'intégrité et la liberté de leurs concitoyens et ça, évidemment, c'est inadmissible. Cette situation demande une réponse appropriée, décidée et rapide de la part d'une autorité motivée et bien équipée.

Que nos politiciens, par contre, surtout sous la pression de la cinquième puissance, les medias, veulent combattre ce phénomène en imposant de plus en plus de restrictions légales, au lieu de répondre par une attitude ferme et décidée contre ces individus, est une politique peut être compréhensible, car la plus facile, mais réactive et profondément incorrecte. La toute grande majorité des citoyens, fidèles aux grands principes de liberté, fidèle au pouvoir ne peut donc certainement pas être victime du comportement déviant de quelques individus criminels.

La dernière chose à faire est donc d'imposer des lois plus restrictives (aussi sur les armes) à ceux qui ne les ont jamais violées !!! C'est la conclusion logique que la DAAA en tire.

Ces tendances restrictives n'évoluent pas uniquement au niveau national, mais également au niveau international nous pouvons constater cette évolution inquiétante. Pour illustrer notre propos vous pouvez lire dans cette édition, la tentative de l'ONU pour limiter la détention d'armes civile par le traité nommé ATT.

Amateurs d'armes, restons vigilant

Orateur





Nations Unies

Arms Trade Treaty

En juillet 2012 une réunion de l'ONU a eu lieu à New York sur le : « ARMS TRADE TREATY (ATT) », une proposition de résolution qui a été introduite à l'origine pour essayer d'élaborer des standardisations internationales pour l'import, l'export et le transport d'armes conventionnelles.

Mais très rapidement cette proposition a évolué vers quelque chose de tout à fait différent : le début d'un mécanisme de contrôle pour répertorier le commerce global d'armes et de sanctionnement, si nécessaire.

A l'origine, le texte concernait uniquement les armes militaires, mais très rapidement une extension était faite sur les armes prévues pour utilisation civile. Un signe très clair où on voulait en venir, finalement.

La proposition originale était introduite en 2006 et elle avait toujours été freinée par l'administration BUSH, surtout que cette proposition était en contradiction avec le deuxième amendement américain.

L'arrivée de BARAK OBAMA, qui est un fervent anti-armes, risque de modifier la position des E-U dans ce domaine et si les E-U n'ont pris aucune position en juillet, ceci est uniquement dû au fait qu'il y a des élections présidentielles au E-U et qu'OBAMA ne voulait pas perdre des voix. Pourtant, même si les E-U approuvaient cette résolution, elle ne serait certainement jamais appliquée aux E-U puisque même chez les démocrates une majorité soutient le deuxième amendement. (voir d'ailleurs le communiqué de la NRA, repris en dessous de cet article)

Mais, en fait, qu'est-ce que l'ATT espère obtenir ?

Il n'y aurait plus de transfert d'armes possible si :

- Une possibilité existe que les armes transférées pourraient être utilisées lors de violation sérieuse des droits de l'homme, de génocide ou de crimes contre l'humanité.
- Ces armes peuvent être utilisées en faveur

du terrorisme, du crime organisé ou de crimes basés sur le sexe.

- Celui-ci va à l'encontre d'une obligation d'une charte de l'ONU, comme par exemple: un embargo
- Ce transfert mettrait en danger la sécurité régionale
- Celui-ci serait un danger pour la lutte contre la lutte contre la pauvreté ou le développement socio-économique.

Des arrangements douteux seraient rendus impossibles. La résolution comprendrait également les éléments suivants :

- 1 toutes les armes, militaires, de police et civiles, inclusivement tous les matériaux annexes, munitions, composantes, expertise et matériaux de production
- 2 tous les transferts de marchandises matérielles, aussi bien l'import, l'export, les transferts temporaires et transshipment, le circuit commercial dans l'état de technologie, emprunts, donations et aide.
- 3 Toutes les transactions matérielles et immatérielles, même celles entre grossistes et détaillants et ceux qui offrent de l'aide technique, entraînements, transport, stockage, paiement et sécurisation du transfert.

L'aspect, le plus important de cette résolution est encore qu'il doit y avoir une responsabilité. En toutes circonstances quelqu'un devra pouvoir rendre des comptes si un élément tourne mal pendant le transfert. Des personnes morales ne seraient plus valables.

Que les criminels, qui s'occupent d'armes illégales, ne se sentiront concernés en rien par cette disposition, ne les dérange absolument pas. Ce n'est d'ailleurs même pas le but de les toucher car ils sont incontrôlables. Seuls les flux d'armes légales sont répertoriés par cette résolution.

Cependant, les conséquences d'une très grande portée sont immédiatement évidentes

- **Les pays où la population civile est opprimée par son propre gouvernement**, n'autoriseront plus jamais des armes qui pourraient être utilisées pour renverser le régime. D'autres pays qui veulent venir en aide aux populations opprimées par la livraison d'armes, seront assignés devant un tribunal de l'ONU parce qu'ils auront enfreint l'ATT. En d'autres termes : la détention légale civile d'armes pourrait être supprimée du jour au lendemain.



- **Les phrases « sécurité régionale » et « un danger sérieux pour la lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique » sont choisies très amplement.** Il y a suffisamment de pays qui sont connus où une région exterme systématiquement l'autre, comme le Darfour, parce qu'il y a des matières premières, et/ou parce qu'il y a des différents de religions ou de cultures. Les victimes ne pourraient donc plus s'approvisionner en armes légalement et seraient dans l'impossibilité de se battre pour leurs droits et pour leur vie, alors que le gouvernement peut acheter, en toute légalité, des armes à l'étranger pour la raison de garantir la sécurité régionale ou qu'ils veulent protéger leurs matières premières contre des « rebelles ». Des minorités ethniques qui ont la malchance d'habiter dans des régions riches en matières premières, seront certainement contents d'apprendre que leur gouvernement achète des armes légalement pour « assurer la sécurité régionale et la lutte contre la pauvreté ».
- **La résolution ne comprend pas uniquement les armes matérielles, mais également tout ce qui y en est en rapport : connaissance, munitions, matériaux pour la fabrication et l'entretien des armes.** C'est un article excessivement large et peut avoir des conséquences très importantes pour les personnes naïves. Une fois de plus elle permet une interprétation très large et, par conséquent, des abus par des autorités anti-armes (pour la population, bien entendu...)
- **Une des règles plus pratiques dans la résolution est que les surplus de munitions devront être détruits.** L'utilité de cette règle reste un mystère. Les inconvénients, d'autre part, sont très clairs. Les temps où on pouvait acquérir des munitions à bon prix, suite à la fin d'un conflit ou au changement vers un autre type d'arme d'un autre calibre par une armée nationale, seraient passés, suite à cette règle. Cette obligation de destruction ne serait non seulement inutile mais même très coûteuse pour toutes les parties concernées (pays, fabricants, etc..).
- Ces règles ATT pourraient également avoir **des conséquences sur le transfert des armes vers d'autres pays, même par des détenteurs particuliers,** en possession d'une carte Européenne d'armes à feu.
- Une autre conséquence est que **toutes les armes devront porter des micro-marquages ce qui augmentera une nouvelle fois le coût.** Les importations seront plus compliquées et plus coûteuses par une nouvelle augmentation de l'administration et des contrôles.

La question sur l'utilité effective de cette ATT se pose, surtout que cette résolution est rédigée pour réglementer le flux d'armes légales et non de combattre le flux des armes illégales.

Diverses réglementations dirigent déjà le commerce international des armes.

Il est clair que l'ONU s'attribue un rôle d'organe de contrôle sur des transferts légaux d'armes là où ce n'est pas nécessaire. En effet, suivant divers accords, déjà existants entre états, il est déjà devenu difficile de livrer légalement des armes à des régimes ou des groupements douteux.



Le danger de ce contrôle se trouve surtout dans le fait que la tendance est de soutenir les régimes en place, ce qui se confirme par l'appui de la majorité des pays du Moyen-Orient et d'autres pays à régime totalitaire.

A noter, d'ailleurs que le président actuel de la conférence qui rédige l'ATT est : l'IRAN, un pays plus que controversé par ses violations des droits de l'Homme, d'un embargo sur les armes et par le développement de sa technologie nucléaire, tandis qu'elle ne s'en cache pas de vouloir effacer ses voisins ennemis de la carte mondiale.

Ce qui veut dire que, pendant que l'Ouest est endormi, les dictateurs et les violeurs des Droits de l'Homme posent des bases pour la continuité de leur existence et l'affaiblissement de motivations pour lesquelles l'ONU a été créé: la garantie d'une existence humanitaire pour tout le monde.

En finale la résolution risque sérieusement de devenir un instrument qui fera que son interprétation mènera facilement à l'excuse que les civils doivent être désarmés pour garantir la sécurité intérieure et d'empêcher ainsi la population de se procurer les moyens de se défendre contre les abus de leurs gouvernants.

Même les détenteurs légaux d'armes dans des pays pacifiques pourront se faire interdire l'accès aux armes pour le tir sportif, la chasse, etc... sous le

prétexte que cela nuirait à la sécurité intérieure. L'ATT peut être interprétée tellement largement qu'elle peut servir de base légitime pour prendre de telles décisions radicales.

La conclusion est que cette ATT ne sert à rien et ne sera utilisée que par des régimes qui ne respectent pas les droits de l'Homme.

Le vote, en juillet, par les membres de l'ONU n'a pas abouti à un accord.....provisoirement.

Une majorité de pays a refusé la résolution pour des raisons dont beaucoup sont celles reprises ci-dessus : trop vague, trop dirigé vers le commerce légal et pas assez d'accents sur le commerce illégal. Cependant, certains pays ont refusé parce qu'ils trouvaient que la résolution n'était pas encore suffisamment sévère.....

Il ne faut donc pas s'y détromper : un nouveau vote suivra et le risque d'une interdiction globale pour la détention légale d'armes par des particuliers n'est certainement pas utopique.

L'élection d'OBAMA ne serait certainement pas un élément en faveur des adversaires de cette résolution et cette situation ne ferait d'ailleurs que créer des problèmes au sein des Etats-Unis même (voir le communiqué, repris ci-dessous, émanant de la NRA)

Notre gouvernement devrait être sensibilisé aux dangers d'une telle résolution, mais parfois il est à se demander si les valeurs démocratiques intéressent encore nos dirigeants.....

COMMUNIQUE DIFFUSE PAR LA NRA

La conférence ONU ATT dans l'impasse

La conférence sur le traité ONU sur le commerce des armes (UN ATT) s'est soldée par un échec et n'aura pas abouti à une ébauche de résolution pour les états-membres.

C'est une grande victoire pour les possesseurs d'armes américains, et la NRA est largement créditée pour avoir tué ce traité.

Pendant presque 20 ans, la NRA a travaillé inlassablement afin de protéger les tireurs américains des efforts faits par l'ONU pour contrecarrer leur droit de bons citoyens à posséder une arme en mettant en place un contrôle international des armes de petit calibre.

La NRA est devenue une Organisation Non-Gouvernementale (ONG) et a pu surveiller les activités onusiennes qui auraient pu impacter sur le second amendement. Résultat, le Vice-Président de la NRA, Wayne Lapierre a pu témoigner devant les Nations Unies (2012 remarques, 2011 remarques), insistant sur le fait que la NRA combattrait tout traité international qui inclurait les armes civiles.

La NRA a collaboré avec ses alliés du Congrès américain et a su rassembler une opposition bipartite contre tout traité qui aurait un effet néfaste sur le deuxième amendement. A deux reprises, la NRA a convaincu la majorité au Sénat américain en lui faisant signer des lettres au Président Obama clarifiant le fait qu'un traité incluant les armes civiles ne serait pas ratifié par le Sénat.

Hier (le 26 juillet), le sénateur Jerry Moran (R-Kan.) a collecté les signatures de 51 sénateurs dans une lettre au Président Obama et à la secrétaire d'état Clinton pour s'opposer à tout traité menaçant nos droits. La lettre disait notamment « Si la création de ce traité se poursuit, nous encourageons fortement votre

administration à ne pas uniquement défendre nos droits constitutionnels à posséder une arme, mais à vous assurer – si nécessaire en brisant le consensus à la conférence de juillet – que le traité reconnaisse explicitement la légitimité des activités légales liées aux armes à feu, en incluant sans s'y limiter, la légitime défense. En tant que membres du Sénat des Etats-Unis, nous nous opposerons à la ratification de tout traité sur le commerce des armes qui ne répondrait pas à ce standard. »

Les membres de la NRA se sont fait entendre sur ces questions également, en appelant leurs élus et en sollicitant leur opposition au traité. En réponse, 130 membres de la Chambre des représentants se sont prononcés contre le traité.

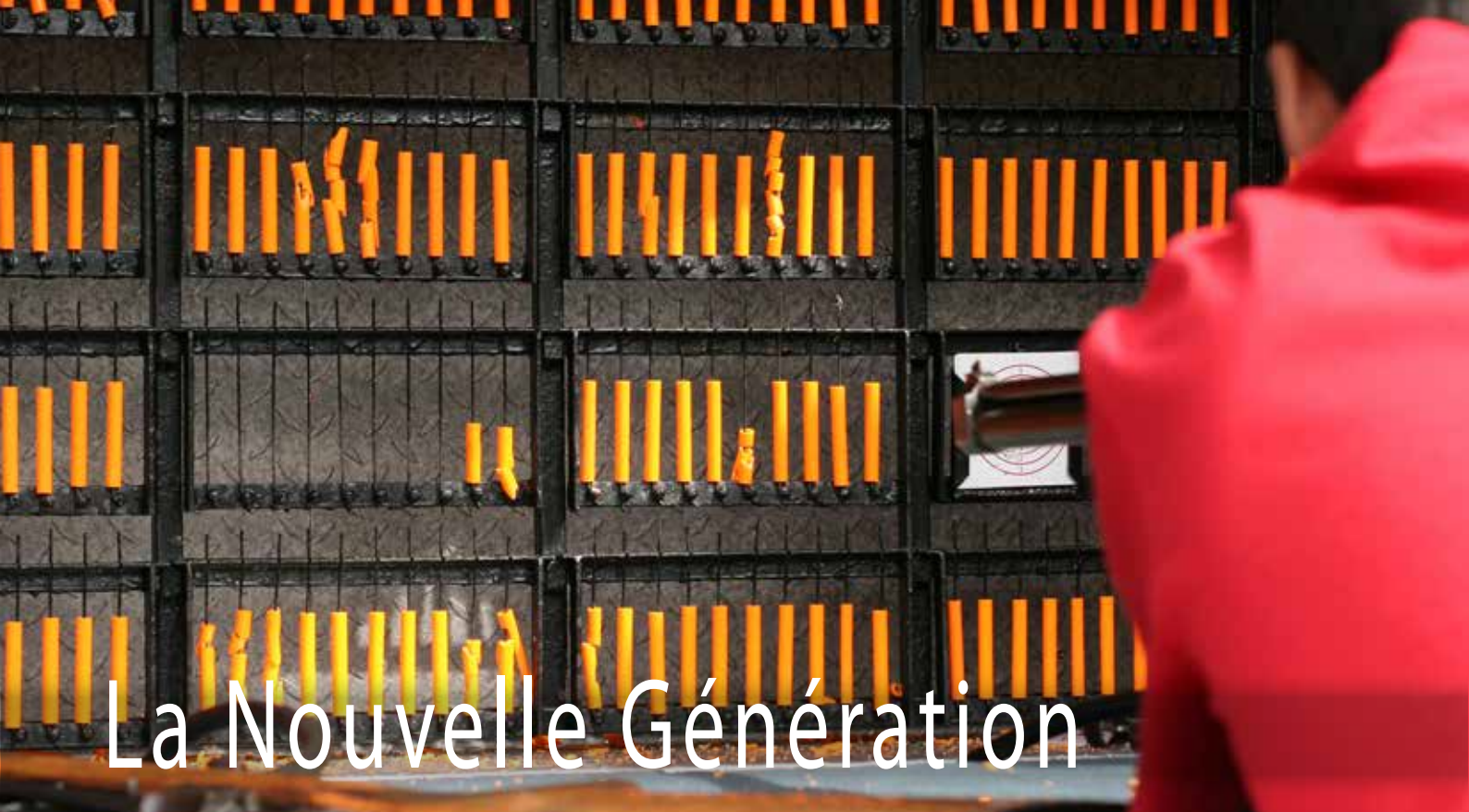
La semaine dernière, il est devenu fort possible que la Conférence ne parvienne pas à une ébauche de traité. Jeudi, le Président de la Conférence a produit un autre brouillon, afin de préserver le processus. Ce nouvel écrit, comme les écrits antérieurs, était tout-à-fait incompatible avec le deuxième amendement de notre constitution.

Les initiateurs de ce traité ont des objectifs clairement contraires à la Constitution américaine. Leur refus de supprimer les armes civiles du traité était un problème majeur qui a mené à l'échec des négociations. La délégation américaine a été claire sur le fait qu'elle ne pouvait poursuivre avec les termes du traité dans sa forme actuelle.

Alors que la Conférence a échoué à produire un traité, les initiateurs n'abandonneront pas. Il est probable qu'une nouvelle conférence sera tenue et la NRA continuera à se battre pour protéger les droits des tireurs américains.

La NRA restera inflexible face à une résolution qui inclurait les armes civiles de quelque manière que ce soit. La NRA continuera à travailler avec ses alliés, particulièrement au Sénat, afin d'assurer que le Droit de Détenir et de Porter une Arme ne soit pas menacé par un quelconque traité international.





La Nouvelle Génération

Aux derniers Jeux Olympiques, la Belgique a obtenu une belle médaille d'argent au tir à la carabine. Ce fut une des rares médailles que nous ayons pu décrocher et l'événement a été salué à juste titre dans toute la presse, télévisée et écrite. Mais la question est : s'agit-il d'un événement unique ou susceptible de se répéter ?

Lorsque, **enfant, j'allais à la foire** avec mes parents, il y avait toujours trois choses que nous faisons: **la pêche aux canards, les autos tamponneuses et le tir à la carabine**... Là nous tirions et tirions, jusqu'à décrocher l'objet qui nous avait fait rêver, lorsque nous avons examiné les prix à gagner. A l'adolescence, les BB guns achetés avec mes économies durement acquises ont pu me passionner encore un certain temps, mais cette fascination, elle aussi, a passé. Ma mère marmonnait bien un peu quand j'eus découvert des billes de couleur pour les BB guns, avec lesquelles je visais le conteneur à déchets vert (tout à coup devenu le plus branché et coloré de la rue), mais elle n'a jamais mis un terme à ma passion. Mais les petits garçons deviennent grands et comme les prix des baraques de tir ne m'intéressent plus trop, et que les BB guns dévient trop par grands vents, je consacre aujourd'hui mes loisirs au stand de tir. **Quand je saisis un pistolet, j'éprouve toujours deux émotions : d'une part un petit peu d'appréhension qui m'incite à la prudence et au respect des règles, mais d'autre part une joie enfantine comparable à ces rares occasions, où je pouvais aller à la foire et tirer pour gagner un prix.** Tirer réveille en moi ce petit garçon, qui, malgré une hypothèque et un travail de neuf à cinq, n'a jamais tout à fait disparu. Et c'est pareil, j'en suis convaincu, pour pas mal de mes amis tireurs. Mais comme je disais, les petits garçons deviennent grands et c'est ici que le bât blesse, dans l'univers du tireur sportif, collectionneur et chasseur : le sang nouveau. **Chaque fois que j'entre dans un stand de tir, j'observe que la majorité des membres a plus de cinquante ans.** Ce n'est pas une catastrophe en soi: les gens plus âgés ont plus d'argent à consacrer à leur hobby, et le prennent souvent beaucoup plus au sérieux que les plus jeunes, qui n'y portent parfois qu'un intérêt passager.



Mais ce qui est une catastrophe, c'est le déséquilibre qui apparaît aujourd'hui entre les jeunes tireurs et leurs aînés. **Les chiffres des fédérations montrent qu'il y a une sérieuse pénurie de jeunes gens dans cette discipline. Une pénurie qui pourrait bien, avec le temps, entraîner ce que les politiciens de ce pays tentent de faire depuis de nombreuses années : faire disparaître l'univers du tireur sportif, du collectionneur et du chasseur!** Il ne faut pas chercher bien loin la cause du problème. C'est gai de tirer à la kermesse avec un fusil à air comprimé, mais, pour les parents, faire le pas vers un stand de tir c'est souvent un pas de trop, même si leur enfant a du talent ou de l'intérêt pour ce sport.

La presse et la politique contribuent largement à cette réticence, en diffusant toutes sortes d'informations incorrectes et toutes sortes de règles et règlements qui n'ont ni queue ni tête.

Mais bien des tireurs aussi, sont coresponsables de cette pénurie de sang neuf. Peu d'entre nous emmènent femme et enfants au club, pour partager leur hobby et les laisser faire un essai. Personnellement je n'aurais pas de plus grand plaisir que de partager un hobby avec ma famille, qui a une si grande part dans ma vie et c'est une attitude que chaque tireur devrait avoir.

C'est tout d'abord dans notre propre entourage, qu'on peut recruter de nouveaux membres. Proposer à nos famille et amis une session de tir gratuite, voilà une tâche qui nous revient à tous, surtout en ces temps de pénurie chronique de sang frais. Les stands de tir aussi, peuvent y contribuer. Journées portes ouvertes, réunions de famille et autres peuvent apporter de nouveaux membres.

C'est le devoir de tout détenteur d'armes de veiller à ce que l'avenir de notre hobby soit assuré et ceci ne se produira que si ce hobby reste vivant et prospère. Au plus nombreux nous serons, au mieux nous pourrons nous profiler contre une autorité tracassière, et ce dans la durée.

Ces Jeux Olympiques nous ont fait, très brièvement, une bonne publicité, enfin une note positive dans le concert des anathèmes que la presse et la politique lancent depuis des années à la tête des détenteurs d'armes. La question est de savoir si les tireurs vont saisir cette occasion pour initier un mouvement, qui rendra notre sport plus populaire auprès des jeunes et accroîtra le nombre de membres qui puissent s'inspirer de ces Jeux... ou laisserons-nous passer cette occasion, au risque de voir notre hobby disparaître petit à petit jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien ?

Molon Labe





Formulaire d'inscription de la DAAA/AVWL

Version française 1.04

Je soussigné,

Nom et Prénom:

Adresse: Numéro:BP:

Code postal: Commune: Pays:

Né le :/...../..... à de nationalité

Moyen de communication Tél.: /.....

Fax.: GSM:

E-mail:

Domaine spécifique d'intérêt:

Tir ISSF / Tir IPSC / Tir de loisir / Collection / Chasse / Patrimoine / Historique /

Coutellerie / Autre:

Sollicite mon inscription à la DAAA/AVWL en qualité de Membre adhérent.

La demande est à envoyer à:

M. Daniel Beets

Chemin d'Auderghem, 41

B-1970 Wezembeek-Oppem

GSM 0498/54 54 55

L'inscription est gratuite pour 2012, mais des dons de soutien peuvent être versés

au compte : IBAN : BE79 0014 0635 7833 BIC : GEBABEBB de la DAAA a.s.b.l.

Fait à le Signature

Les données personnelles recueillies dans le présent formulaire sont traitées conformément à la loi du 08/12/1992 sur la protection de la vie privée et sont à usage exclusif de la DAAA a.s.b.l.

Editeur Responsable: Daniel Beets - c/o DAAA asbl



Encore une petite communication importante à nos lecteurs et à nos sympathisants.

Le comité de communication de la DAAA appelé sympathiquement : le **C-team**, est constitué d'un petit group de rédacteurs dynamiques. Et comme tous les collaborateurs motivés de la DAAA, ils participent tous bénévolement. Les fonds récoltés ne servent donc uniquement qu'aux procédures juridiques indispensables.

De plus, comme nous avons toujours besoin d'articles bien rédigés, qui peuvent servir notre cause, nous cherchons encore quelques rédacteurs qui voudraient bien consacrer quelques heures par mois pour écrire l'un ou l'autre article sur des sujets brûlants ou qui voudraient bien faire la traduction du néerlandais vers le français ou de l'anglais vers le français, de textes intéressants dans ces langues. Si vous voulez donc nous aider dans cette rédaction, vous pouvez nous contacter via les voies habituelles.

Pour le **C-team**

VSJ

**DIFFUSEZ CE BULLETIN AUPRES DE VOS AMIS
ET DE VOS CONNAISSANCES ET, SI CE N'EST PAS
ENCORE FAIT : DEVENEZ MEMBRE DE LA DAAA,
GRATUITEMENT.**

THE C-TEAM